



Conseil économique et social

Distr. générale
1er février 2001
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Quarante-cinquième session

6-16 mars 2001

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions thématiques : les femmes, les fillettes
et le virus d'immunodéficience humaine/
syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida)**

Déclaration présentée par l'American Association of Retired Persons (AARP), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, qui est distribuée conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 26 juillet 1996.

* * *

L'American Association of Retired Persons (AARP), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social, souhaite attirer l'attention de la Commission de la condition de la femme sur l'incidence de la pandémie de VIH/sida sur les femmes âgées, et ce dans le monde entier. Le VIH/sida affecte directement les femmes, quel que soit leur âge, mais les femmes de plus de 60 ans, du fait qu'elles demeurent une fraction invisible de la population affectée par la pandémie, sont de plus en plus isolées du reste de la société.

Dans tous les pays ou presque, les femmes constituent la majorité de la population âgée. Selon *World Population Prospects, 1998 Revision*, publication des Nations Unies, on dénombre actuellement quelque 334 millions de femmes âgées dans le monde, soit plus

de 18 % de la population mondiale. Compte tenu des changements démographiques, il est probable que le nombre de femmes âgées porteuses du virus va augmenter. La discrimination et la réprobation suscitées par cette maladie sont les principales raisons pour lesquelles les femmes âgées porteuses du virus restent dans l'ombre. Il n'existe pratiquement pas de données désagrégées sur les femmes de plus de 50 ans qui se trouvent dans ce cas. Le manque de recherches dans ce domaine ne fait que renforcer l'invisibilité de cette partie de la population, victime d'exclusion sociale.

C'est pourquoi l'AARP, qui compte actuellement plus de 33 millions de membres, a pris l'initiative de sensibiliser ces derniers à la prévention du VIH/sida et aux idées reçues qui circulent à son propos. Le virus n'établit aucune discrimination en fonction de l'orientation sexuelle, du sexe, de la nationalité d'origine, ni de l'âge. En outre, les femmes qui demeurent sexuellement actives quand elles avancent en âge

* E/CN.6/2001/1.

et connaissent des changements physiologiques naturels deviennent davantage susceptibles de contracter le VIH/sida.

Tout aussi directement, les femmes âgées sont affectées par la souffrance, voire le décès de membres de leur famille qui ont contracté le virus. À la fin de 1999, on dénombrait dans le monde 11,2 millions d'enfants rendus orphelins par le sida, dont 95 % en Afrique subsaharienne. Le plus souvent, ce sont leurs grands-parents qui prennent soin de ces orphelins et des enfants adultes parvenus aux stades ultimes de la maladie. De surcroît, parmi la population âgée, les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'assumer la responsabilité des soins au membre de la famille malade, et nombre d'entre elles doivent reprendre un emploi pour subvenir aux besoins de l'enfant adulte infecté ou du petit enfant orphelin.

Compte tenu de l'accroissement des populations âgées et des implications de la pandémie de VIH/sida, il est essentiel que les recherches consacrées aux personnes porteuses du virus soient effectuées avec le concours de femmes de tous âges. L'AARP apporte son soutien aux recherches ayant spécifiquement trait aux besoins des femmes âgées porteuses du virus et à ceux des femmes âgées qui ont à charge des membres de leur famille porteurs du virus.

L'AARP demande que la Commission de la condition de la femme prenne acte des difficultés économiques auxquelles sont confrontées les femmes âgées qui doivent subvenir à leurs propres besoins et à ceux des membres de leur famille porteurs du virus et qu'elle assure la promotion de programmes nationaux dans le cadre desquels une aide économique est offerte aux femmes âgées qui prennent en charge les victimes du virus. En outre, l'AARP prie instamment la Commission d'examiner les avantages possibles de la sensibilisation des femmes âgées aux risques associés au VIH/sida.